



PNUE



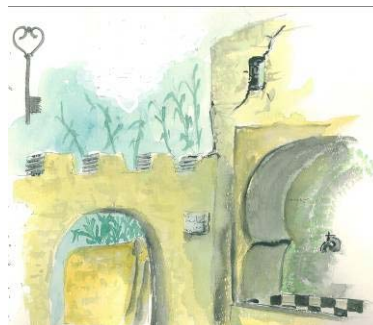
PROGRAMME
D'ACTIONS
PRIORITAIRES



MATEE

PAC - Maroc

RAPPORT
de l'atelier de sensibilisation et
de préparation
(Fès, le 14 février 2006)



PAP-PAC.MA/2006/A.1
Programme d'Actions
Prioritaires
Centre d'Activités
Régionales
Rabat-Split, février 2006

Illustration de couverture d'après une aquarelle originale de J. Denis, une ruelle de la Médina de Fès.

RAPPORT DE L'ATELIER DE SENSIBILISATION ET DE PREPARATION DU PAC - MAROC

(Fès, le 14 février 2006)

Introduction

1. A la demande du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM), le Centre d'Activités Régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires (CAR/PAP) a réalisé une étude de faisabilité pour un Programme d'Aménagement Côtier (PAC) de la frange littorale située entre Stehate (Province de Chefchaouen) et Al Hoceima.

2. Les principales missions de cette étude ont été :

- la collecte et la présentation des données et informations disponibles sur le contexte stratégique, politique et institutionnel au niveau national et au niveau de la zone du PAC ;
- la définition des activités à amorcer en tenant compte des intérêts nationaux et locaux ;
- l'évaluation du contexte international dans lequel le PAC pourrait être réalisé ;
- l'évaluation des conditions de mise en œuvre du PAC ;
- l'estimation de la durabilité du projet.

3. Afin d'assurer dès la phase préparatoire du projet, une implication active des tous les acteurs concernés, en premier lieu du niveau local, le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement (MATEE) a demandé au CAR/PAP d'organiser un atelier d'information et de sensibilisation de ces acteurs. Ce premier atelier a eu lieu le 14 février 2006 à Fès.

4. Les objectifs de l'atelier ont été les suivants :

- présenter la structure et les activités du PAM et du CAR/PAP en particulier, ce dernier étant le Centre responsable de la mise en œuvre des projets PAC ;
- expliquer la structure, les objectifs et les modalités de mise en œuvre des projets PAC ;
- présenter les objectifs et l'utilité de la GIZC (gestion intégrée des zones côtières), ses différentes phases et les méthodes et outils qu'elle utilise ;
- présenter l'étude de faisabilité du PAC marocain et les activités envisagées dans son cadre ;
- obtenir un feed-back des acteurs locaux qui seront les plus concernés par le projet ;
- entamer dès la phase préparatoire du projet un processus participatif en tant qu'un des éléments-clés de la réussite du projet.

Participation et ordre du jour

5. Ont participé à cet atelier les représentants des départements ministériels, des ONG et des collectivités locales concernés, ainsi que des experts du CAR/PAP. La liste exhaustive des participants est jointe en annexe 1.

6. Les travaux de l'atelier ont été axés sur des présentations du contexte de la GIZC et des différents aspects liés aux PAC des pays méditerranéens en général et au PAC-Maroc en particulier, suivies de discussions et propositions pour sa mise en œuvre. L'ordre du jour de l'atelier est joint en annexe 2.

Ouverture de l'atelier

7. M^{me} Rajae Chafil, Directeur de la Surveillance et de la Prévention des Risques du MATEE, a souhaité la bienvenue aux participants et a passé en revue les activités menées par le MATEE en matière de gestion du littoral. Elle a précisé, par ailleurs, que cet atelier constitue une occasion pour appuyer la proposition du Rif central en tant que zone du PAC marocain.

8. M^{me} Zeljka Skaricic, chargée de mission au CAR/PAP, a souligné que cet atelier marque une étape importante dans la préparation du PAC marocain du fait qu'il offre aux acteurs locaux l'occasion de travailler interactivement pour formuler les attentes et les besoins pour la zone de tendre vers un développement durable. Elle a également transmis aux participants les salutations des responsables du PAM et du CAR/PAP.

Déroulement des travaux

9. La première présentation, faite par M^{me} Skaricic, a porté sur la structure et le fonctionnement du PAM et de ses différents CAR, ainsi que sur le principal champs d'activité du CAR/PAP de Split qui porte sur le développement des méthodes et des outils de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) qui trouvent leur application pratique dans le cadre des PAC. Elle a expliqué plus en détail la procédure d'approbation des PAC, ainsi que leurs éléments majeurs et la manière dont ils sont mis en œuvre.

10. M. Jacques Denis, consultant CAR/PAP, a introduit la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) pour aider à mieux la comprendre dans sa mise en œuvre et évaluation. La GIZC apparaît aujourd'hui comme étant une des voies du développement durable. Mais cette notion est encore difficilement appropriée par les acteurs côtiers car complexe. Il a insisté sur la distinction à faire entre les démarches de planification conduites par les nombreux instruments de régulation existants et les processus proprement dits qui relèvent de la façon dont sont mises en œuvre ces démarches de planification à des fins de gestion. La gestion intégrée relève justement d'un processus particulier, dynamique et itératif, qui se situe à la convergence des mondes politique, économique, social, scientifique et culturel en maniant la pluridisciplinarité et la médiation dans un rapport permanent de tension entre les acteurs. Il vise au décloisonnement des représentations (perceptions), des pratiques (sectorielles) et des usages (occupations) du système côtier dans l'optique d'harmoniser les politiques publiques et de rendre les usages et activités compatibles entre eux. M. Denis a conclu en soulignant les quelques éléments clés qui contribuent au succès des entreprises de GIZC, à savoir : la démocratie participative (implication de tous les acteurs), l'institutionnalisation (structure porteuse pérenne), l'appui de la science (intégration de la connaissance à la décision publique) et les instruments et outils dédiés. Les PAC font précisément partie de cette panoplie d'outils destinés à promouvoir la GIZC en développant les conditions favorables à sa mise en œuvre. Pour terminer, en guise d'exemple, il a fait mention du cas récent du PAC de la zone côtière algéroise qui est considéré comme exemplaire ainsi que de la démarche menée en France par la DATAR avec le lancement des 25 projets locaux de GIZC conduits à titre d'exercice pour dégager les règles d'un développement équilibré du littoral.

11. L'exposé de M. Mohammed Dakki, auteur de l'Etude de faisabilité d'un PAC au Maroc, a présenté les grandes lignes de son étude. Il a d'abord présenté l'étendue et les caractéristiques de la zone du Rif central proposée pour faire l'objet du PAC. Il s'agit de la zone située entre Stehate (Province de Chefchaouen) et Al Hoceima, qui présente des caractéristiques physiques, écologiques et socio-économiques similaires, ainsi que des richesses complémentaires. M. Dakki a ensuite énoncé l'objectif majeur du PAC marocain qui est le désenclavement socio-économique de la zone du Rif central et la protection de l'environnement de cette zone qui peut toujours être considérée comme zone vierge. Pour ce faire, il a proposé plusieurs activités, à savoir : mise en marche de la structure de gestion du projet ; études et recherche ; information et sensibilisation ; formation ; mise au point d'une loi nationale sur le littoral ; établissement du programme de surveillance ; promotion du produit touristique local. Il a

conclu son exposé en présentant le planning prévisionnel des activités proposées et la durée prévue pour l'exécution du projet, qui est de trois ans, avec une participation financière d'environ 600.000 € à partager entre le PAM et le Maroc.

12. Les supports Power point de ces trois présentations figurent en annexe 3.

Synthèse des débats

13. L'esprit du programme de cet atelier a laissé une large place au débat afin de favoriser la compréhension des participants sur les PAC, la GIZC et le contexte de la zone côtière méditerranéenne marocaine. La participation à l'atelier s'est avérée particulièrement active et réactive. Les différentes présentations ont suscité un nombre très soutenu de remarques, d'éléments d'information et de questions.

14. Dans ce qui suit, sont rapportés les points essentiels ayant fait l'objet d'interventions de la part des participants :

- S'agissant de la plus value que le PAC doit apporter par rapport aux études et projets en cours ou prévus et de ses retombées pour les provinces concernées, il a été précisé que le PAC ne vise pas seulement la protection des ressources naturelles mais également la promotion d'un développement socio-économique durable de la zone. Il s'agit d'un projet visant à préserver l'intégrité naturelle des lieux, tout en cherchant à développer de façon équilibrée cet espace. Le PAC contribuera à une meilleure synergie entre les différentes initiatives développées dans cette région notamment l'INDH, les projets touristiques... De même, l'apport du PAC par rapport aux projets existants ou prévus se traduit par le fait qu'il ne se substitue à aucun autre projet mais vise à créer des synergies et à inciter à la concertation, l'harmonisation, la coordination...;
- En plus de l'écotourisme, d'autres secteurs économiques devraient être considérés dans le cadre du PAC, notamment la pêche et l'agriculture qui devra trouver des solutions alternatives aux pratiques actuelles. A cet effet, il a été signalé que tous les secteurs d'activités dans la zone seront pris en compte en tant que facteurs indispensables à un développement durable. C'est pourquoi il convient mieux de parler du "tourisme durable" qui est un concept beaucoup plus approprié que celui d'"écotourisme" utilisé dans l'étude de faisabilité. L'initiative de "pays d'accueil touristique PAT", menée par le Département du Tourisme, présente de bons principes en la matière;
- Pour répondre aux préoccupations de certains participants relatives au suivi des activités du PAC, il a été précisé qu'une structure de suivi est prévue dans le cadre de l'organisation de la structure de gestion du projet. La nature des problèmes à traiter va imposer un travail de proximité et une démarche participative particulièrement intenses, qui demanderont une attention très particulière et soutenue de la part du groupe projet. En effet, les acteurs locaux seront plus que jamais concernés car directement impliqués dans le processus de gestion. C'est avec eux que des solutions alternatives devront être trouvées et partagées ;
- La nécessité a été soulignée de garantir le bon déroulement des activités du PAC vu que certains projets d'équipement et/ou d'investissement (privés ou publics) ayant des impacts négatifs sur les ressources côtières sont menés dans la région. A cet effet, l'accent a été mis sur l'importance de la volonté politique du pays concerné à mettre en œuvre les activités du PAC et sur le Protocole Régional sur la Gestion Intégrée des Zones Côtières qui contribuera, une fois adopté, à une meilleure prise en compte de l'environnement. Le PAC est un projet qui devrait émaner d'une demande des acteurs locaux. Il jouera un rôle de catalyseur qui permettra de faire adhérer et mobiliser les différents acteurs ;
- L'importance de l'assistance des organismes internationaux a également été soulignée plusieurs fois. A ce titre, il a été précisé qu'elle est prévue tout au long du processus, notamment par les différents Centres d'Activités Régionales du PAM ;
- Les limites de la zone du PAC ne sont pas définitivement arrêtées et elles seront définies en concertation avec les provinces concernées qui, suite aux débats menés lors de l'atelier, auront encore l'occasion de se prononcer sur ce point ainsi que sur les activités à inclure dans le PAC ;

- L'opportunité de prendre en considération l'élaboration du projet de loi sur le littoral dans les activités du PAC a également été abordée : le projet de loi est actuellement en cours d'élaboration dans le cadre du projet MedWetCoast et le PAC apportera un appui supplémentaire pour faire aboutir ce projet ;
- Les bases de données et la cartographie sont indispensables dans le projet, et de ce fait elles sont prévues au niveau de l'activité "connaissance" programmée dans le PAC ;
- Dans la conception du programme de travail du projet PAC, l'activité GIZC sera centrale et employée à définir et appliquer la stratégie nécessaire pour établir les conditions favorables au développement durable de la zone d'étude. Attachées à cette activité de nature intégratrice, d'autres activités viendront en appui, comme la sensibilisation, la participation, la formation et le suivi-évaluation. Ces activités viendront encadrer les activités qui seront appliquées à la zone. Ces activités d'application territoriale toucheront à trois thématiques prioritaires portant sur le développement touristique durable, la connaissance qui lui est nécessaire et la loi littoral qui fournira le contexte législatif adapté.

15. Vu que le document envoyé aux participants en préparation à cet atelier n'est qu'une synthèse de l'étude de faisabilité, plusieurs remarques ont porté sur des demandes d'informations et de précisions pour compléter le document, et qui sont abordées dans le rapport exhaustif. A cet effet, les participants ont été invités à consulter ce dernier et à formuler d'éventuelles suggestions par écrit.

16. Par ailleurs, il est à signaler que M. Philippe McClanahan, consultant chargé par le CAR/PAP d'identifier les problèmes majeurs dans les pays méditerranéens éligibles dans le cadre du nouveau projet FEM, a profité de la tenue de cet atelier pour discuter avec les participants des problèmes et des actions en cours ou prévues par les différents Départements, concernant les zones côtières méditerranéennes.

Clôture de l'atelier

17. M^{me} Skaricic s'est félicitée de la qualité des débats menés lors de l'atelier et du niveau d'interactivité obtenu. Elle a remercié tous les participants pour leurs remarques et suggestions constructives et les a invités à aider le MATEE et le PAM à délimiter la zone du PAC et à définir les activités à réaliser, pour leur permettre de formuler un projet qui répondra aux besoins de ceux qui en sont le plus concernés, les collectivités locales. Enfin, elle a remercié les collègues du MATEE pour leur effort dans l'organisation de l'atelier.

18. Dans son allocution de clôture, M. Mehdi Chalabi, Chef de la Division de la Gestion Environnementale du Milieu Naturel au MATEE, a dit que cet atelier constituait une étape décisive dans le processus du PAC du fait qu'il a permis de réunir tous les acteurs concernés par la gestion des zones côtières et le développement socio-économique de cette région. Cette étape préalable, voulue par les autorités marocaines avant de donner suite au programme, a été saluée par les responsables du CAR/PAP qui ont considéré qu'elle pourrait faire exemple pour d'autres pays méditerranéens. Il a remercié les représentants du CAR/PAP pour leur effort ainsi que les participants nationaux pour leur intérêt et contribution au projet.

19. L'atelier a été clos à 18h00.

ANNEXE I

Liste des participants

Région de Tanger - Tétouan

M. Nour-Eddine AOID
Chef du CDF de Chefchaouen
Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et
à la Lutte Contre la Désertification
Chefchaouen
Tél: 039986225 / 061442433
Fax: 039989178
E-mail: aoidnour@hotmail.com

M. Taoufik BOUAMRI
Administrateur adjoint
Provence de Chefchaouen
Tél: 061641313

M. Kacem BOUZEKRI
Président
Commune Tlzgane
Tél: 062039978

M. Hicham CHIADMI
Vice-président
ONG locale : Rif Al Andalousse
Tél: 062057592
E-mail: chiadmi_hicham@yahoo.fr

M. Salahddine DAHBI
Chef de Service
Agence de bassin hydraulique du
Lokkous
Tél: 039994245 / 061204296
Fax: 039994442
E-mail: dahbisalahddine@yahoo.fr

M. Mohammed EL GOTAIBI
Administrateur provincial
Délégation Provinciale de la Santé
Tél: 039986170 / 064003364
Fax: 039986280

M. Lamfadel ENOUROUTI
Président
Commune Stehate
Tél: 066280829

M. Nabil HADRI
Architecte
Chef Antenne AU Tét. à
Chefchaouen
Tél: 066280262
Tél/Fax: 039988571

M. Abdelaziz KHNNICH
Chargé des Affaires Générales
Délégation Provinciale du Tourisme
Tél: 039961915 / 061665932
Fax: 039961914
E-mail: dttetouan@menara.ma

M. Abdelali MAHZOUME
Technicien
Commune Amtar-Jebha
Tél: 061601913

M. Mohamed TEMSAMANI KHALLOUKI
Inspecteur régional
IRATE
Tél: 039940022 / 061377952
Fax: 039940007

M. Mohamed ZEKKARI
Cadre technique
Direction Provinciale ONEP

Tél: 039988932 / 068471112
Fax: 039989155

Région de Taza - Al Hoceïma - Taounate

M. Mohamed AMLOU
Président
Commune Ait Youssef Ouali

Tél: 061814573

M. Abdelmonaim BENTOUHAMI
Administrateur adjoint
Commune Urbaine d'Al Hoceïma

Tél: 070897088

M. Abdellaoui BENYOUNES
INRH

M^{me} Saâdia BOUZIANE
Chef de Service Aménagements et
Investissements
Délégation Provinciale du Tourisme

Tél: 055623460 / 055626297
Fax: 055654370
E-mail: dtfes@menara.ma

M. Farid EL ACHKAR
Président
Commune Rouadi

Tél: 039808393 / 068351560

M. Ahmed EL AMMARI
Chef du CDF d'Al Hoceïma
Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et
à la Désertification

Tél: 062113904
E-mail: elammariahmed@yahoo.fr

M. Mohamed EL ANDALOSSI
Président
ONG locale, AZIR

Tél: 060060702
Tél/Fax: 039841718
E-mail: andaloszazir@caramail.com

M. Mustapha EL OUARDANI
Inspecteur régional
IRATE

Tél: 039841551 / 061404137
Fax: 039841552

M. Malani FAID
INRH

M. Ali HADDI
Ingénieur d'exploitation
Direction Provinciale ONEP

Tél: 039982427 / 061844460
Fax: 039983605

M. Mustapha MASROUR
Président
Commune Bni Boufrah

Tél: 03980877 / 061298446

M. Nibani MOUSSINE
ONG AZIR

M. Jamal RAJABI
Architecte principal
IRATE

Tél: 039841551 / 061084006
Fax: 039841552

M. Ahmed SAADI
Directeur
Agence Urbaine

Tél: 039841315 / 061232667
Fax: 039841315
E-mail: auh_05@yahoo.fr

Services centraux

Mme Rajae CHAFIL
Directeur
Direction de la Surveillance et de
la Prévention des Risques

Tél: 037772658
Fax: 037681641

M.Mehdi CHALABI
Chef
Division DGEMN
Direction de la Surveillance et de
la Prévention des Risques

Tél: 037772658
Fax: 037681641

M. Mohammed CHAOUI
Chef Service Eau
Direction de la Surveillance et de
la Prévention des Risques

Tél: 037681758 / 070469733
Fax: 037681641

M. Hafid CHIHAB
Administrateur
Division de la Réglementation
Direction de la Réglementation et du
Contrôle

Tél: 063747781

M. El Hassane DOUMI
Administrateur
Direction du Partenariat, de la
Communication et de la Coopération

Tél: 066142438 / 037772662
Fax: 037772640
E-mail: doumi_elhassane@yahoo.fr

M. Bouchta EL FELLAH
Chef de Département
Géomorphologie et Cartographie
Institut Scientifique

Tél: 037774548 / 061170305
Fax: 037774540
E-mail: elfellah@israbat.ac.ma

M^{me} Khadija GARDI
Administrateur
Direction de la Surveillance et de
la Prévention des Risques

E-mail: gardikhadija@yahoo.fr

M. Mounir HAKKOU
Administrateur
Direction de l'Aménagement du
Territoire

Tél: 063853550
E-mail: monhak@yahoo.fr

M. Rachid HALIM
Service Protection du Littoral
Direction des Ports et du Domaine
Public Maritime

Tél: 037755758 / 062116203
Fax: 037750011
E-mail: rachidhalim@hotmail.com

M. Abdelaziz ZINE
Chef
Division de la Réglementation
Direction de la Réglementation et du
Contrôle

Tél: 037681007 / 067043775
E-mail: abzine2005@yahoo.fr

M. El Hachmi TAZARNI
Administrateur
Direction de la Surveillance et de
la Prévention des Risques

PAM - CAR/PAP

M. Mohamed DAKKI
Consultant CAR/PAP
Département Zool. Ecol. Animale
Institut Scientifique
Av. Ibn Battota
B.P. 703
Rabat-Agdal
Maroc

Tél: 037774548 / 03774549 / 03774550
Fax: 037774540
E-mail: dakki@israbat.ac.ma

M. Jacques DENIS
Consultant CAR/PAP
Responsable du programme
"Développement Durable et Gestion
Intégrée des Zones Côtières"
Direction des Programmes et de
la Stratégie (DPS)
Centre Ifremer de Méditerranée
BP 330, 83507 La Seyne sur Mer Cedex
France

Tél: + 33494304820
Fax: + 33494304417
E-mail : jacques.denis@ifremer.fr

M. Philippe MacCLENAHAN
Consultant CAR/PAP
Synergies Environnement
11, rue Emmanuel Barthélémy
13600 La Ciotat
France

Tel/Fax: +33442717620
GSM: +33666254471
E-mail: pmacclenahan@libertysurf.fr

M^{me} Zeljka SKARICIC
Chargée de mission
CAR/PAP
Kraj Sv. Ivana 11
21000 Split
Croatie

Tel: + 38521340476
Fax: + 38521340490
E-mail: zeljka.skaricic@ppa.htnet.hr

ANNEXE II

Ordre du jour

9h00 – 9h30	Enregistrement des participants.
9h30 – 10h00	Allocutions de bienvenue. Déroulement des travaux. Objectifs de l'atelier.
10h30 – 11h00	Présentation du PAM, du CAR/PAP et des projets PAC (Z. Skaricic).
11h00 – 11h30	Introduction à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) : objectifs, phases, méthodes, techniques, outils (J. Denis).
11h30 – 12h30	Discussion.
12h30 – 13h00	Présentation de l'Etude de faisabilité d'un PAC dans la zone côtière du Rif Central (M. Dakki).
14h30 – 15h30	Discussion sur l'Etude de faisabilité présentée.
16h00 – 18h00	Propositions concrètes relatives aux activités à mettre en oeuvre dans le cadre du PAC et aux modalités de sa mise en oeuvre.

ANNEXE 3

Supports de présentations des interventions

1. Plan d'Action pour la Méditerranée - PAM (par Z. Skaricic)
2. Gestion Intégrée des Zones Côtières - GIZC (par J. Denis)
3. Projet PAC - Maroc (par M. Dakki)
4. Gestion Intégrée des Zones Côtières - Projet PAC en Méditerranée marocaine - Structuration des activités du projet

